





Bulletin d'information No 11

juillet 2019

Sommaire:

- -Préambule:
- -L'été 2019, une période charnière pour la battante
- -Les dons en ligne c'est possible maintenant.



Préambule La périodicité de la parution de nos bulletins n'est pas régulière, comme l'eau qui doit arriver à La Battante pour la faire fonctionner. En effet si la quantité de l'eau disponible est liée directement à la météo, elle est aussi liée aux différents problèmes techniques pour la récupérer et la faire transiter dans les anciens canaux et les nouveaux allant de la Poste jusqu'aux Dérèches. Ces aléas sont à l'image de ce qu'un projet comme celui de la Battante peut subir en raison de son caractère collectif lié autant à la sauvegarde du Patrimoine Historique qui n'est pas toujours considéré comme prioritaire, à l'activité touristique, qu'à la coopération entre acteurs de la population locale toutes générations confondues. Ceci, que ce soit des bénévoles ou des associations qui poursuivent le même but. Malgré les nombreuses difficultés rencontrées tout au long du chemin, grâce à la participation active des bénévoles, aux dons en numéraire ou en nature en plus des subventions publiques, à la bonne coopération de la famille Baud Nanon, des frères Perrier (Profil Bois), des services techniques de la mairie, de la société du Pléney, le projet avance et la première phase devrait se terminer cette année.

L'été 2019 : une période charnière pour la Battante

Si tout au long de l'hiver, quelques bénévoles ont poursuivi le travail de remontage de la mécanique, le printemps a été marqué par différents problèmes techniques pour construire le canal, dont l'arrivée du 380 w sur le site pour les essais, retardée par ENE-DIS qui a des exigences non compatibles avec un chantier tel que celui de la Battante. Ceci n'a pas atteint la ténacité des bénévoles et a conforté l'idée qu'un fonctionnement indépendant et autonome, avec l'énergie hydraulique pour entrainer la battante et pour la production électrique était une nécessité, ce que nos prédécesseurs avaient bien compris.

Dès le mois de juin avec un groupe électrogène loué, puis un prêté par un membre, les essais au moteur ont permis de voir que la mécanique fonctionnait bien après quelques réglages des courroies et des engrenages. Le canal en bois suspendu est en cours de finition et bientôt opérationnel pour amener l'eau sur la roue en bois. Par ailleurs une réunion de coordination a eu lieu le 4 juin, entre la Mairie, la société du Pléney et la famille BAUD, pour organiser la gestion de la prise d'eau de la poste jusqu'à la battante. Ce cheminement d'environ 700 m de long, entrecoupé de 7 points de coupure et déviation demande une surveillance permanente, il a fait l'objet de travaux en 2018, avec un soutien important du Pléney et de de la famille BAUD sans lesquels, l'eau n'arriverait pas à la Battante. Qu'ils en soient ici remerciés très sincèrement.



L'Association la Battante Morzinoise a été créée à l'initiative de l'Association Histoire et Patrimoine pour la réalisation du projet de reconstruction de la scierie.

Ce bulletin s'adresse aux adhérents, aux sponsors et à toutes les personnes intéressées par ce projet.



Ainsi, la battante devrait pouvoir fonctionner avant la fin de l'année, avec un premier sciage. Cette étape importante pour les initiateurs du projet sera l'occasion d'une certaine émotion et d'une grande satisfaction après environ 10 ans d'efforts de toute nature.

Cette 1ère phase commencée en 2008 qui arrive à son terme, consistait à démonter, transférer cette scierie donnée par la famille Richard sur le site des Dérèches. Nous avons dû acquérir les terrains, obtenir un PC dans une zone inondable, construire le bâtiment et remonter la mécanique en recherchant les pièces manquantes pour revenir au système de la roue en lieu et place des turbines. Nous avons réalisé la conduite d'eau en gravitaire avec le système « des vases communicants » depuis l'usine électrique, l'aménagement du plan d'eau et l'entretien du talus qui forment l'environnement immédiat de la Battante.

La 2ème phase sera celle de la mise au point des aménagements intérieurs et de la muséographie pour rendre accessible la scierie aux visiteurs, morzinois et vacan-

ciers, en toute sécurité avec un contenu réel et leur faire partager cette page d'histoire de Morzine des années 1850 aux années 2000, la mutation entre le sciage du bois par les « scieurs de long » jusqu'à la fabrication de la neige de culture en passant par le formidable développement touristique marqué par la construction du « Grand Hôtel » et du Pléney eux-mêmes liés de près à une scierie locale.

Cette tranche d'histoire locale racontée à la Battante, le long du canal entre la mairie et la Battante et, plus tard, depuis le pont des Meuniers jusqu'au pied du chemin des Moulins, devait être un des éléments du grand projet de mise en valeur du Patrimoine de Morzine, avec la valorisation des mines d'ardoises, le projet d'aménagement de la place historique...la mise en valeur de la place comprenant l'ancien cimetière et la Fraternelle réalisée à ce jour, ainsi que la création de la Maison du Bourg avec le ravalement des façades des bâtiments anciens (dont l'éclairage a été modernisé avant la réfection) et la modification de la circulation

pour rendre de l'espace aux piétons.

Le concours organisé par la Mairie en 2018 devait déboucher sur la nomination d'un architecte et d'un muséographe qui aurait pris en main la 2ème phase du chantier de la battante de façon à obtenir une vraie synergie entre les deux sites reliés par le canal lui-même et une mise en valeur avec un circuit commenté pour les visiteurs.

Le comité de la Battante attend toujours des nouvelles de la Mairie suite à ce concours pour programmer **cette deuxième phase**, nous espérons une réponse avant la prochaine AG, elle fera l'objet d'une nouvelle planification dès la prochaine assemblée générale prévue en fin d'été. La date sera communiquée dans le prochain bulletin courant août.





Faites un don pour La Battante Les dons en ligne c'est possible maintenant

Vous êtes un particulier et vous êtes imposables sur vos revenus vous pouvez récupérer 66 % de votre don en tant que particulier dans la limite de 20 % du revenu imposable

Vous êtes une entreprise, vous pouvez récupérer 60 % du montant de votre don au titre du mécénat dans la limite annuelle de 50 000 € (CGI art. 885-0 V bis A).

Vous pouvez aller aussi sur le site internet http://www.labattante.fr